

portant nomination d'un Ambassadeur
à Léopoldville

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS:

FORD I
PR..... 3
PC 5
SGG 3
Es Ministres 9
MFPTAS(DP).. 2
MFAEP(Solde) 2
CF..... I
Trésor I
MAE 6
Intéressé. I

SUR la proposition du Ministre des Affaires Etrangères;
VU la Constitution du II Janvier 1964 et notamment ses articles
25 et 30;
VU le Statut général de la Fonction Publique;
VU les Décrets n°s 59-218, 59-222 et 59-224 du 15 Décembre 1959;
VU le Décret n°86/PR/MFPT du 26-2-62 instituant les Corps des
personnels appartenant au Cadre des Affaires Etrangères;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. FABO Paul, Chargé d'Affaires à la Légation du Dahomey
à Léopoldville, érigée en Ambassade depuis le 3 Mai 1963, est délégué
dans les fonctions d'Ambassadeur pour compter de Septembre 1963 et
nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire à dater du 1er
Janvier 1964.-

ARTICLE 2.- A compter de cette dernière date, M. FABO bénéfi-
ciera du traitement attaché à l'indice 850, auquel s'ajouteront les
allocations ci-après :

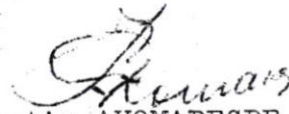
- Indemnité de résidence au taux annuel de 450.000 CFA, -
- Allocation familiale au taux et selon les conditions applicables
aux fonctionnaires, ainsi qu'une majoration familiale égale par
enfant et par an à 2% du total annuel cumulé du traitement indi-
ciaire et de l'indemnité de résidence.-

ARTICLE 3.- Les éléments de rémunération visés à l'article 2 seront
affectés d'un index de correction égal à 1,1.-

ARTICLE 4.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 17 Juin 1964

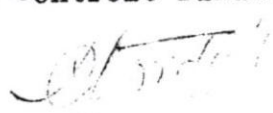
LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

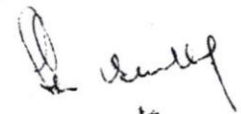

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Affaires
Etrangères


G. LOZES

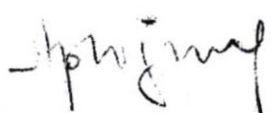
Le Contrôleur Financier


C. MIDAHUEN

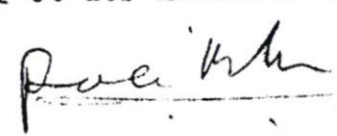

S.M. APITHY

par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan


F. APLOGAN

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et des Affaires Sociales


Th. PAOLETTI